



MAIRIE DE CRISOLLES
Bulletin d'informations locales

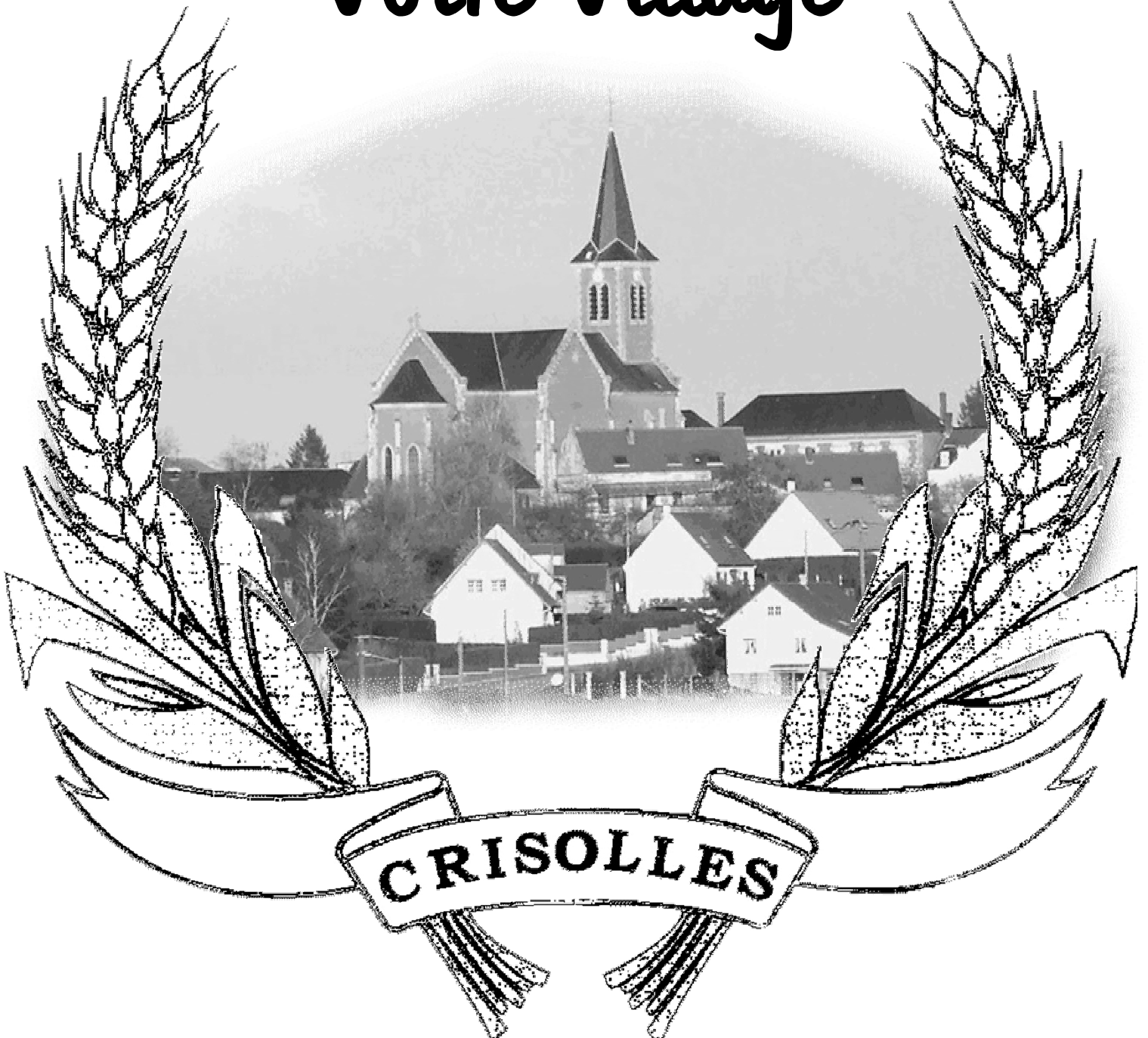


E-mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr
<http://membres.lycos.fr/mairiecrisolles/>

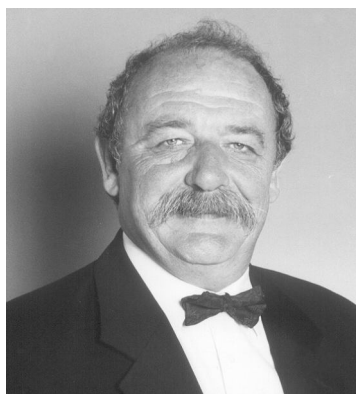


Février 2008 - N°38

Votre Village



EDITORIAL



Les travaux sont enfin terminés rue Marcel Poulin. Nous avons pu conclure un avenant avec l'entreprise afin d'effectuer les réparations du trottoir dans la partie haute de la rue de Genvry. En revanche, pour la partie basse qui n'était pas concernée par le chantier en cours, nous serons obligés de faire un nouvel appel d'offre dès que nous aurons le feu vert de l'assurance. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux employés de la commune de faire une réparation provisoire afin que les riverains ne pâtissent pas de ces difficultés administratives.

Nous vous remercions de la compréhension dont vous avez fait preuve au cours de ces travaux, les ouvriers vous en sont reconnaissants.

Ces travaux n'auraient pas été possibles sans l'aide du Conseil Général de l'Oise. En effet, le montant des travaux à la charge de la commune s'élevait à près 370 000 € (réfection du pluvial + trottoirs). Le Conseil Général nous a accordé une subvention de 150 620 € à laquelle il faut ajouter le coût de la route qui a été entièrement pris en charge par le département pour un montant de 374 000 € TTC

Les travaux de la maison des associations ont débuté en décembre mais le terrassement a dû être interrompu en raison des intempéries. Il a repris le 12 février et sera terminé fin février si le temps le permet.

La saison n'était pas propice pour lancer ces travaux et nous le savions mais il fallait absolument que le chantier démarre avant fin 2007 sous peine de perdre les premières tranches de subventions obtenues. En effet, la difficulté dans le montage financier d'une opération d'une telle envergure réside essentiellement dans le fait de coordonner les accords de subvention. Ce chantier est en effet subventionné à trois niveaux : conseil général, conseil régional et caisse d'allocation familiale. Pour chaque subvention obtenue, il existe une date limite avant laquelle nous devons démarrer les travaux, mais par ailleurs nous ne pouvons commencer avant d'avoir les réponses de tous les financeurs. De ce fait la date de début des travaux est imposée par ces contraintes administratives. Nous attendons ces nouveaux locaux avec impatience afin de pouvoir vous offrir les services que vous demandez depuis longtemps, en particulier à destination des jeunes.

Le grillage a de nouveau été réparé au terrain de foot, nous demandons à nouveau aux utilisateurs de city stade de ne pas le dégrader.

Ce bulletin étant le dernier avant les élections municipales de mars, je vous donne rendez-vous au prochain bulletin si vous le souhaitez ...

Gérard LECOMTE
Maire de Crisolles
Conseiller Général

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Guiscard
Commune de CRISOLLES
60400

**DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 12

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille sept, le 18 octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRISOLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LECOMTE, Maire.

Date de la convocation : 12 octobre 2007

Date d'affichage : 12 octobre 2007

Mme LALANNE a été élue secrétaire de séance, à bulletin secret.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre	Présents	Absents excusés	ayant donné Procuration
1	LECOMTE Gérard	-	à
2	MAZGAJ Patrick	-	à
3	FEUILLOY James	-	à
4	GOHET Jean Paul	-	à
5	RODRIGUES Jean Manuel	-	à
6		LEBOULENGER Patrick	à
7	BARRE Jean		à
8	LALANNE Annie	-	à
9	DEVIN Marie Françoise		à
10	DE SA Joëlle	-	à
11	COURBOIN Bozéna	-	à
12		ROUGELOT Annie	à

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 ➤ Encaissement de chèques ;
- 2 ➤ Décisions modificatives ;
- 3 ➤ Demande de subvention au Conseil Général :
 - ✓ Bordurage rue Marcel Poulin 2^{ème} tranche,
 - ✓ Busage du fossé et aménagement du trottoir rue de la Belle Croix,
 - ✓ Maison des associations (dernière tranche) ;
- 4 ➤ Demande de subvention D.G. E. :
 - Eclairage terrain de football ;

- 5 ➤ Rétrocession à la commune des terrains appartenant aux riverains de la rue Neuve pour 1 € symbolique et autorisation à Monsieur le Maire pour signature de tous actes relatifs à cette transaction ;
- 6 ➤ Régularisation des titres des logements de location – Décision modificative ;
- 7 ➤ Point sur les travaux ;
- 8 ➤ Questions diverses :
 - ✓ Prêt pour l'assainissement pluvial rue Marcel POULIN et pour la maison des Associations ;
 - ✓ Caution pour la location de la salle des fêtes (pose d'un limiteur de son) ;
 - ✓ Autorisation de signature pour les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre ; pour le montant indiqué Bordures trottoirs caniveaux R.D. 612 CRISOLLES ;
 - ✓ Compte rendu de la réunion – aire d'accueil des gens du voyage à NOYON ;
 - ✓ Rapport d'activité 2006 Syndicat mixte de la vallée de l'Oise.

➤1 ➤ ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint au Maire, Délégué aux Affaires Sociales et aux Finances, propose l'encaissement des chèques suivants :

Dons à la commune pour un montant de 540 €

M. OLIVET/Melle MAGNANT	:	24,00 €
J.P. GOHET	:	12,00 €
M. COURBOIN J. P	:	36,00 €
M. ALVES Joaquim	:	72,00 €
M. BAUDON Frédéric	:	36,00 €
M. DA FONSECA	:	24,00 €
M. LEROUGE	:	24,00 €
M. LABONDE	:	24,00 €
M. LEMAIRE Luc	:	72,00 €
MME WALME	:	12,00 €
M. MARCEL	:	12,00 €
MME MARTINS	:	120,00 €
M. DUPUIS	:	72,00 €

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », l'encaissement des chèques précités.

➤2 ➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint délégué aux Affaires Sociales et aux Finances demande au Conseil Municipal l'approbation pour les décisions modificatives suivantes :

Budget communal :

Comptes dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant
011	61522		39 524,00
23	2313	186	- 39 524,00
023	023		- 39 524,00

Comptes recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant
021	021	Ofi	- 39 524,00

Budget communal :

Comptes dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant
011	6248		+ 300,00
011	60633		+ 1 500,00
011	61551		+ 3 000,00
011	6231		+ 500,00
011	6232		+ 3 000,00
011	6262		+ 2 500,00
011	6281		+ 1 868,41

Comptes recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant
75	758		+ 12 668,41

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », ces décisions modificatives.

➤3 ➤ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

✓ Bordurage rue Marcel POULIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention complémentaire au Conseil Général pour le bordurage de la rue Marcel Poulin, comme suit :

RECETTES (HT)		DEPENSES (HT)	
CONSEIL GENERAL	18 863		47 158
Commune de CRISOLLES	28 295		
TOTAL	47 158	TOTAL	47 158

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », cette demande de subvention complémentaire au Conseil Général pour le bordurage rue Marcel Poulin.

✓ Busage du fossé et aménagement du trottoir rue de la Belle Croix

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention au Conseil Général pour le busage du fossé et l'aménagement du trottoir rue de la Belle Croix, comme suit :

RECETTES (HT)		DEPENSES (HT)	
CONSEIL GENERAL	10 571		25 783
Commune de CRISOLLES	15 212		
TOTAL	25 783	TOTAL	25 783

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », cette demande de subvention au Conseil Général pour le busage du fossé et l'aménagement du trottoir rue de la Belle Croix.

✓ Maison des associations dernière tranche

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention au Conseil Général pour la dernière tranche de la construction de la Maison des Associations, comme suit :

	SUBVENTIONS	TRAVAUX
1ère tranche	352 150	858 904
2ème tranche		
2A	164 000	400 000
2B	88 640	216 196
2C	232 295	566 573
TOTAL	837 085	2 041 673

Le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » cette demande de subvention au Conseil Général pour la dernière tranche de la construction de la maison des associations.

➤4➤ DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. Eclairage de Football

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement, pour l'éclairage du terrain de football, comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 21 064,50 €

FINANCEMENT

+ D. G. E. 8 425,80 € (40 %)
+ Commune 12 638,70 € (60%)

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », cette demande de subvention, dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, pour l'éclairage du terrain de football.

➤5➤ RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES TERRAINS APPARTENANT AUX RIVERAINS DE LA RUE NEUVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rétrocession des terrains énumérés ci-dessous appartenant aux riverains de la rue Neuve pour 1 € symbolique :

Référence Cadastre	Contenance	Référence Cadastre	Contenance
AB 150	56 CA	AB 214	37 CA
AB 154	28 CA	AB 215	36 CA
AB 193	96 CA	AB 218	37 CA
AB 194	73 CA	AB 219	38 CA
AB 198	77 CA	AB 222	59 CA
AB 201	75 CA	AB 223	39 CA
AB 202	77 CA	AB 226	70 CA
AB 205	70 CA	AB 227	67 CA
AB 206	67 CA	AB 230	78 CA
AB 209	78 CA	AB 231	3 A 40 CA
AB 210	91 CA	AB 315	4 CA
		AB 316	3 CA

Le Conseil Municipal, « à l'unanimité », accepte ces achats de terrains pour 1 € symbolique et donne à Monsieur le Maire pouvoir de signature pour tous actes relatifs à ces transactions.

➤6➤ DÉCISION MODIFICATIVE

RÉGULARISATION DES TITRES DE LOCATION

Comptes dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant
16	165		+1 820,00

Comptes recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant
16	165		+1 820,00

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », cette décision modificative.

➤7➤ POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur James FEUILLOY prend la parole et informe le conseil municipal que les travaux de pluvial, rue de Genvry et rue Marcel POULIN, sont bien avancés et devraient se terminer fin octobre. Les travaux de bordurage doivent débuter le 22 octobre et l'ensemble des travaux rue Marcel POULIN sera terminé avant Noël pour un montant de **329 355,86 €** etc.

~Les ordres de service du chantier de la maison des associations ont été transmis aux entreprises, deux réunions de chantier sont encore prévues avant le démarrage des travaux le 19 octobre, et, le 8 ou 15 novembre. Les travaux de terrassement devraient commencer le 12 ou 19 novembre 2007.

~Sept branchements d'assainissement vont être également réalisés courant novembre.

~Concernant le chemin des Ponceaux, les travaux à la charge de la Mairie sont réalisés depuis plusieurs mois, nous attendons après le SIVOM qui doit prolonger l'alimentation en eau potable jusqu'aux habitations car le tuyau s'arrêtait bien avant l'endroit noté sur le plan.

~Concernant l'électricité, le syndicat intercommunal d'électrification rural devrait poser le câble courant novembre.

➤8➤ QUESTIONS DIVERSES

✓ EMPRUNT pour l'assainissement pluvial rue Marcel POULIN

Deux organismes de prêts ont répondu à la demande de la commune, les offres sont les suivantes :

Montant de l'Emprunt 200 000,00 €

Banque	Taux Fixe	Périodicité	Durée	Echéances	Coût Total
Caisse D'Epargne	4,75 %	Trimestrielle	20 ans	3 886,51 €	110 920,56 €
Crédit Agricole	5,06 %	Trimestrielle	20 ans	3 989,31 €	119 144,80 €
Caisse D'Epargne	4,84 %	Annuelle	20 ans	15 831,52 €	116 630,37 €
Crédit Agricole	5,14 %	Annuelle	20 ans	16 239,57 €	124 791,40 €
Caisse D'Epargne	4,84 %	Annuelle à échéance choisie	20 échéances	15 283,36 €	105 667,30 €

En conséquences, le Conseil Municipal, « à l'unanimité », choisi de réaliser cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne sous la forme d'un prêt de périodicité annuelle à

échéances choisies et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cet emprunt.

✓ **EMPRUNT pour la maison des associations**

La comparaison des propositions faites étant difficile à partir des documents fournis par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander auprès de ces organismes une simulation.

✓ **Caution pour la location de la salle des fêtes (pose d'un limiteur de son)**

La pose d'un limiteur de son a été effectuée vendredi 12 octobre 2007 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la demande d'une caution supplémentaire, lors de la location de la salle des fêtes, qui sera rendue sous condition que la limite du son autorisé soit respectée.

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », pour que la commune exige deux cautions comme suit :

~ une caution de 150 € pour la limitation de son autorisé,

~ une caution de 50 € pour la propreté de la salle et de la vaisselle.

Ces cautions seront rendues sous condition que la limitation du son autorisé soit respectée et que la salle ainsi que la vaisselle soient rendues intactes et nettoyées.

✓ **Autorisation de signature pour les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre pour le montant indiqué Bordures trottoirs caniveaux R.D. 612 CRISOLLES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signature pour toutes les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre pour le montant indiqué.

Le Conseil Municipal, « à l'unanimité », donne à Monsieur le Maire pouvoir de signature pour tous actes relatifs au marché de maîtrise d'œuvre bordures trottoirs caniveaux R.D. 612 de CRISOLLES.

✓ **Compte rendu de la réunion – aire d'accueil des gens du voyage à NOYON**

Madame Marie Françoise DEVIN donne un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. Quelques projets se reposent sur l'agrandissement, l'aménagement de l'aire d'accueil des gens de Noyon ainsi que l'application d'une réglementation.

✓ **Rapport d'activité 2006 Syndicat mixte de la vallée de l'Oise**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2006 syndicats mixtes de la vallée de l'Oise.

✓ **Sens interdit rue du Jeu d'Arc – Pétition – Réunion entre la commune et les pétitionnaires.**

Après avoir reçu une pétition des riverains concernés par ce sens interdit, Monsieur le Maire a mis en place une réunion le 2 octobre 2007 à la salle des fêtes de CRISOLLES avec les pétitionnaires.

Après avoir pris connaissance des doléances des riverains, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le sens interdit dans la partie haute de la rue (de la rue Marcel Poulin à l'intersection avec l'impasse Edgar Stern), tant que le prolongement de la rue Gaston DEVULDER et de l'Impasse Madame Edgar STERN ne sera pas réalisé.

Le Conseil Municipal, « à l'unanimité », accepte la suppression du sens interdit dans la partie haute de la rue (de la rue Marcel POULIN à l'intersection avec l'impasse Madame Edgar Stern), tant que le prolongement de la rue Gaston DEVULDER et de l'impasse Madame Edgar STERN ne sera pas réalisé.

✓ **PROJET JUMELAGE – CRISOLLES ET KOSZYCE**

Madame Bozéna COURBOIN, présente le projet d'accueil des personnes habitant KOSZYCE en POLOGNE dans le cadre du Jumelage. Les frais d'accueil seront pris en charge par les membres du comité de Jumelage mais le voyage reste à la charge des convives.

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Guiscard
Commune de CRISOLLES
60400

**DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille sept, le 15 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRISOLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LECOMTE, Maire.

Date de la convocation : 8 novembre 2007
Date d'affichage : 8 novembre 2007

Mme LALANNE a été élue secrétaire de séance, à bulletin secret.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre	Présents	Absents excusés	ayant donné Prouration
1	LECOMTE Gérard	-	à
2	MAZGAJ Patrick	-	à
3	FEUILLOY James	-	à
4		GOHET Jean Paul Décédé le 14 /11/2007	à
5	RODRIGUES Jean Manuel	-	à
6	LEBOULENGER Patrick		à
7		BARRE Jean	à
8	LALANNE Annie	-	à
9	DEVIN Marie Françoise		à
10	DE SA Joëlle	-	à
11		COURBOIN Bozéna	à
12		ROUGELOT Annie	à

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 ➤ Encaissement de chèques ;
- 2 ➤ S.M.A.B.T.P. ;
- 3 ➤ Elaboration du plan local d'urbanisme – arrêt de projet – ville de NOYON ;

➤ 4 ➤ Indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante ;

➤ 5 ➤ Questions diverses :

- ~ Compte rendu des vérifications d'hydrants ;
- ~ Décision Modificative ;
- ~ Mise en œuvre de la réglementation applicable aux chiens dangereux relative à la prescription d'une étude comportementale ;
- ~ Signature du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales ;
- ~ Primes IAT ;
- ~ Emprunt pour la Maison des Associations ;
- ~ Révision de bail ;
- ~ Autorisation de signature pour les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre pour le montant indiqué participation voirie réseau (PVR) Ruelle Grand Claude
- ~ Jumelage CRISOLLES (France) / KOSZYCE (Pologne).

*C'est avec tristesse que Monsieur le Maire
informe le Conseil Municipal du décès de Jean Paul GOHET,*

*Conseiller municipal de la commune de Crisolles :
du 18 mars 1983 au 26 octobre 1987.
Conseiller municipal de la commune de Crisolles et Membre du CCAS :
du 16 mars 2001 au 14 novembre 2007.*

*En hommage à Monsieur Jean Paul GOHET,
l'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

➤ 1 ➤ **ENCAISSEMENT DE CHÈQUES**

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint au Maire, Délégué aux Affaires Sociales et aux Finances, propose l'encaissement des chèques suivants :

Location de la salle des fêtes :	45,00 €
SER (surfacturation) :	1,71 €

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », l'encaissement des chèques précités.

➤ 2 ➤ **S.M.A.B.T.P.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux options pour l'Assurance DELTA CHANTIER dommage ouvrage concernant la construction de la Maison des Associations de Crisolles.

« L'option 1 » concerne la garantie Dommages ouvrage seule.

« L'option 2 » englobe les garanties dommages ouvrage et tous risques chantier. Ce projet d'assurance DELTA CHANTIER présente l'avantage de regrouper en un seul et même

contrat les garanties tous risques chantier (y compris les garanties effondrement de l'ouvrage en cours de chantier, dommages matériels à l'ouvrage par incendie en cours de chantier ou dommages matériels accidentels survenant en cours de chantier) et dommages ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », pour l'option 2 de l'assurance DELTA CHANTIER et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toute signature.

➤ 3 ➤ **ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRÊT DU PROJET**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le service urbanisme de Noyon concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme – arrêt de projet. La délibération du Conseil Municipal de Noyon daté du 28 septembre 2007 tirant bilan de la concertation et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme, il est rappelé que conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune de Crisolles doit parvenir dans un délai de trois mois à la commune de Noyon, passé ce délai, l'avis du Conseil Municipal de Crisolles sera considéré comme favorable. Ce projet n'ayant pas été transmis à la Commune de Crisolles pour consultation, le conseil municipal ne peut émettre un avis.

Le délai imparti étant fixé au 21 novembre 2007 pour avis réputé favorable faute de réponse, Monsieur le Maire demande à ce qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Maire de NOYON afin d'obtenir en urgence ce dossier P.O.S. valant P.L.U. pour consultation et délibération rapides.

➤ 4 ➤ **INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR CHARGÉS DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DÉCISION DE LEUR ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de l'indemnité de conseil de l'année 2007 à verser à Monsieur le Percepteur Principal de NOYON à hauteur de 429.21 € pour la gestion comptable de la commune.

Le Conseil Municipal étant satisfait du travail effectué par Monsieur MARTIAL, Trésorier principal de NOYON est favorable, « à l'unanimité », au versement cette indemnité à hauteur de 429.21 €.

➤ 5 ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

~ **Compte rendu des vérifications d'hydrants**

Monsieur le 1^{er} Adjoint de la Commune de Crisolles, délégué aux affaires sociales et aux finances donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de vérification d'hydrants reçu par le Major BISIAUX du Centre de secours de Guiscard.

Suite aux essais réalisés courant avril 2007, il s'avère que la majorité des poteaux d'incendie sont en conformité, liés principalement par les différents travaux réalisés dans la commune depuis quelques années. Il reste 5 poteaux d'incendie à remettre en conformité dans la commune sur 24.

~ **Décision Modificative**

Afin de régulariser le compte budgétaires 165 et l'opération 179, les décisions modificatives suivantes sont nécessaires :

Budget communal :

Crédit à ouvrir :	Compte 165	= + 2 000,00 €
Crédit à réduire :	Compte 2111 – opération 187 – Terrains nus	= - 2 000,00 €
Crédit à ouvrir :	Compte 2315 – opération 179 – Chemin des Ponceaux	= + 6 200,00 €
Crédit à réduire :	Compte 2111 – opération 187 – Terrains nus	= - 6 200,00 €

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », ces décisions modificatives.

~ Mise en œuvre de la réglementation applicable aux chiens dangereux relative à la prescription d'une étude comportementale

La préfecture de l'Oise communique à la commune la mise en œuvre de la réglementation applicable aux chiens dangereux relative à la prescription d'une étude comportementale. Il est rappelé que la loi N° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a complété le dispositif législatif tenant à l'encadrement de la garde des animaux dangereux et notamment des chiens. L'article L211-14-1 nouveau du Code rural permet désormais, au cas si il le serait jugé utile, de demander une évaluation comportementale au détenteur de tout chien susceptible de présenter un danger, afin d'aider à avoir un éclairage sur la dangerosité potentielle de l'animal et de prendre les mesures adéquates au titre de pouvoirs de police.

L'attention est attirée sur le fait que n'étant toutefois pas tenu de prescrire cette étude avant de prendre l'une des mesures prévues par les articles L211-11 et suivant le Code rural et que tous les types de chiens peuvent être évalués, quelque ce soit leur race. L'évaluation comportementale enfin ne pourra être réalisée que sur un chien préalablement identifié.

Une prescription sera adressée au détenteur du chien, par voie d'arrêté municipal dont le modèle est joint, de faire procéder à l'évaluation comportementale de son animal en fixant un délai d'exécution. Les frais d'évaluation sont à la charge du propriétaire du chien.

Le vétérinaire qui sera choisi par le détenteur du chien pour la réalisation de cette évaluation doit figurer sur une liste départemental objet d'un arrêté préfectoral consultable sur le site Internet des services de la préfecture dans l'Oise.

Le vétérinaire reste seul responsable du déroulement et des conclusions de l'évaluation. Celui-ci évaluera la sociabilité de l'animal envers les humains et les animaux domestiques ainsi que plus globalement la qualité et le niveau de son intégration dans son environnement. Le vétérinaire doit conclure sur la dangerosité des animaux examinés : soit les chiens sont reconnus comme dangereux et l'euthanasie peut être recommandée, soit les chiens ne présentent pas de danger particulier et ne réclament par conséquent, aucune mesure de détention spécifique.

Dans certains cas, toutefois, un suivi médical, des mesures d'éducation canine ainsi que des conditions de garde particulières dans les lieux publics ou dans lieux privés peuvent être recommandés. L'attention est attirée sur le fait que dans ce cadre, le vétérinaire évaluateur a la faculté de préconiser un nouvel examen de l'animal afin d'apprécier son évolution au regard de sa dangerosité éventuelle. Le résultat de l'évaluation et les recommandations vétérinaires sont consignées dans un certificat vétérinaire qui sera délivré au détenteur de l'animal. Celui-ci devra communiquer à la commune les conclusions de l'évaluation comportementale.

Les résultats de cette évaluation vétérinaire peuvent permettre la prescription, notamment des mesures de garde du chien, en vue de prévenir le danger éventuel qu'il représente. A défaut de transmission dans les délais impartis dans l'arrêté municipal, la gravité sera appréciée et

l'immédiateté de la dangerosité de l'animal au vu des éléments, conformément à l'article L211-11 du code rural.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de CRISOLLES,

Vu le code rural notamment les articles L.211-14-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu les procès verbaux..... ;

Considérant(indiquer la nature du danger que fait courir l'animal) ;

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à un examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur (détenteur du chien) demeurant (adresse), détenteur du chien dénommé identifié sous le numéro et répondant au signalement suivant :....., est mis en demeure de faire procéder avant le (date) à l'évaluation du dit chien.

ARTICLE 2 :

Monsieur (détenteur du chien) informe dans les meilleurs délais le maire de l'identité du vétérinaire qu'il a choisi sur la liste départementale ci-jointe.

ARTICLE 3 :

Monsieur (détenteur du chien) est invité à faire connaître dans le délai de huit jours à compter de l'examen du chien les résultats de l'évaluation comportementale.

ARTICLE 4 :

La totalité des frais d'évaluation, y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire, sont à la charge de Monsieur (détenteur du chien).

ARTICLE 5 :

(Article d'exécution)

Fait à CRISOLLES, le.....2007

Le Conseil Municipal adopte, « à l'unanimité », cet arrêté municipal.

~ Signature du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales

Le contrat enfance de la Caisse d'Allocations Familiales permet de renforcer les Financement de la CAF concernant les structures de petite enfance et jeunesse de la compétence de la communauté de communes (haltes-garderies, crèches, accueil périscolaire) ou de la compétence des communes (centre de loisirs).

La commune gérant directement un centre de loisirs, il devient indispensable de renouveler le contrat du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », le renouvellement de ce contrat du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

~ Primes IAT

La prime IAT étant une indemnité versée aux agents dont le montant est fixé en tenant compte de la manière de servir de l'agent, de son absentéisme ou de tout autre critère,

Monsieur le Maire et le conseil municipal décident d'attribuer une prime IAT sur des coefficients adaptés à chaque employé.

Le Conseil municipal retient, « à l'unanimité » l'enveloppe global maximum des primes IAT à 5 500,00 €.

~ **Emprunt pour la Maison des Associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole concernant l'emprunt nécessaire à la construction de la Maison des Associations.

Après comparaison des offres, le Conseil municipal choisit, « à l'unanimité », la Caisse d'Epargne pour un crédit d'investissement à taux fixe garantie, mise à disposition enveloppe de 920 000,00 €, consolidation fonds mobilisés à hauteur de 520 000,00 €.

~ **Révision de Bail**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la révision de bail de location commercial. En effet, ce logement étant propriété de la commune, la location doit être réajustée.

Tenant compte que lors de la signature, le bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} août 2002, moyennant un loyer mensuel de 331,81 € pour la première année, soit jusqu'au 31 juillet 2003.

A compter du 1^{er} août 2003 et pour les années restant à courir jusqu'à l'expiration de la première période triennale, le loyer a été consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 484.26 euros hors taxe, ce dit loyer de 484.26 euros faisant l'objet de la révision triennale.

Monsieur le Maire et le conseil municipal décident de réajuster ce loyer mensuel 331,81 € hors taxe soit 396,84 € ttc.

Le Conseil Municipal vote, « à l'unanimité », pour que le loyer soit rétabli au montant de 331,81 € hors taxe, soit 396,84 € ttc comme énuméré en page 2 du BAIL établi le 20 septembre 2003 par Me GUIDEZ.

~ **Autorisation de signature pour les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre pour le montant indiqué participation voirie réseau (PVR) Ruelle Grand Claude CRISOLLES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signature pour toutes les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre concernant la participation voirie réseau PVR Ruelle Grande Claude pour le montant indiqué.

Le Conseil Municipal, « à l'unanimité », donne à Monsieur le Maire pouvoir de signature pour tous actes relatifs au marché de maîtrise d'œuvre concernant la participation voirie réseau PVR Ruelle Grande Claude de CRISOLLES.

~ **Jumelage CRISOLLES (France) / KOSZYCE (Pologne)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de :

M. le Président, M. le Maire, M. le Directeur de l'Education et de la culture, M. le Directeur de Musée de KOSZYCE dans le cadre du jumelage Crisolles (France) / Koszyce (Pologne) du 16 au 18 novembre 2007.

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Guiscard
Commune de CRISOLLES
60400

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille sept, le 13 décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CRISOLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LECOMTE, Maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2007

Date d'affichage : 7 décembre 2007

Mme LALANNE a été élue secrétaire de séance, à bulletin secret.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
Nbre	Présents	Absents excusés	ayant donné Prouration
1	LECOMTE Gérard	-	à
2	MAZGAJ Patrick	-	à
3	FEUILLOY James	-	à
4		GOHET Jean Paul Décédé le 14 /11/2007	à
5	RODRIGUES Jean Manuel	-	à
6	LEBOULENGER Patrick		à
7		BARRE Jean	à Patrick MAZGAJ
8	LALANNE Annie	-	à
9	DEVIN Marie Françoise		à
10		DE SA Joëlle	à Gérard LECOMTE
11	COURBOIN Bozéna		à
12		ROUGELOT Annie	à

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 ➤ Encaissement de chèques,
- 2 ➤ Echange de la parcelle Z12 contre les parcelles Y130, Y 132 et Y 134,
- 3 ➤ Information concernant la Gendarmerie de GUISCARD,
- 4 ➤ Elaboration du plan local d'urbanisme – arrêt de projet – ville de NOYON,
- 5 ➤ Point sur les travaux :
 - ~ Rue Marcel Poulin
 - ~ Rue de Genvry

- ~ Maison des associations
- ~ Eclairage du terrain de football
- ~ Branchements assainissement

➤ 6 ➤ Questions diverses.

➤ 1 ➤ **ENCAISSEMENT DE CHÈQUES**

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint au Maire, Délégué aux Affaires Sociales et aux Finances, propose l'encaissement des chèques suivants :

Dons à la commune		
M. MME KRET	:	25,00 €
M. MME KACZALA	:	50,00 €
M. MME MERLIER	:	25,00 €
M. MME JUMEAUX	:	27,00 €
M. MME CHEVE	:	54,00 €
M. MME KACZALA	:	27,00 €
M. MME COURBOIN	:	27,00 €
MME MAZGAJ	:	27,00 €
M. MME SKIERKOWSKI	:	54,00 €
M. MME KRET	:	54,00 €
M. MME MADEJ	:	27,00 €
MME FOUCHER	:	27,00 €
M. MME DE SA	:	81,00 €
MMA ASSURANCES	:	4 064,10 €

Le Conseil Municipal accepte, « à l'unanimité », l'encaissement des chèques précités.

➤ 2 ➤ **ÉCHANGE DE LA PARCELLE Z12 CONTRE LES PARCELLES Y130, Y 132 ET Y 134**

Le 26 janvier 2007, une délibération a été prise pour l'achat des parcelles Y130, Y 132 et Y 134 « Les étangs Bernadoux », dans laquelle était stipulée que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente.

Or, Monsieur le Maire ayant trouvé un accord avec le propriétaire de ces parcelles, il ne s'agit plus d'un achat mais d'un échange.

En effet, la commune échange la parcelle Z12 dont elle est propriétaire, contre les parcelles Y130, Y 132 et Y 134 « Les étangs Bernadoux ».

Le conseil municipal accepte, « à l'unanimité », l'échange de la parcelle Z12 « 23 a 63 ca » appartenant à la commune contre les parcelles Y130 « 5a 26 ca », Y132 « 12 a 50ca » et Y 134 « 6 a 25ca » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet échange.

➤ 3 ➤ **INFORMATION CONCERNANT LA GENDARMERIE DE GUISCARD**

Après avoir été informé par Monsieur le Maire de la fermeture probable de la gendarmerie de GUISCARD, le conseil municipal s'oppose fermement à cette fermeture.

La gendarmerie de GUISCARD étant indispensable au maintien de l'ordre dans le canton,

*« **La totalité** » des membres du Conseil Municipal s'engage à démissionner de leur fonction dès le lendemain de l'annonce de fermeture officielle.*

➤ 4 ➤ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRÊT DU PROJET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le service urbanisme de Noyon concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme – arrêt de projet et propose au Conseil Municipal de visionner le CD fourni par la Mairie de NOYON.

Après avoir visionné le CD, le Conseil Municipal, « à l'unanimité », approuve ce plan local d'urbanisme.

➤ 5 ➤ POINTS SUR LES TRAVAUX

~ Rue Marcel Poulin

L'enrobé de la rue Marcel POULIN sera réalisé le 14 décembre 2007. La mise à niveau des trottoirs sera terminée avant Noël, seuls les travaux de finitions sur les trottoirs seront effectués au printemps pour des raisons climatiques.

~ Rue de Genvry

L'expert ayant revu l'estimation des dégâts, la commune va pouvoir lancer les travaux de réfection du trottoir.

~ Maison des associations

Le terrassement a commencé le 6 décembre 2007.

~ Eclairage du terrain de football

Le câble d'éclairage a été mis sous fourreaux au travers du petit terrain et enfoui avec la terre provenant du terrassement de la future maison des associations.

~ Branchements assainissement

Deux branchements d'assainissement ont été réalisés en même temps que les travaux hors gel de la rue Marcel Poulin, deux autres au niveau de la rue de la Belle Croix ainsi qu'un branchement rue du Jeu d'Arc.

~ Travaux de bordurage et trottoirs CD 612

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 11 décembre 2007, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un avenant concernant les travaux bordurage et trottoirs CD 612 pour le dépassement du montant global.

Le Conseil Municipal, « à l'unanimité », accepte de prendre un avenant pour le dépassement du montant global et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

➤ 6 ➤ QUESTIONS DIVERSES

~ Lettre de condoléances de Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur le Sous-Préfet dans lequel celui-ci demande aux membres du conseil municipal d'accepter ses condoléances les plus attristées.

Le Conseil municipal touché par ce geste remercie Monsieur le Sous-Préfet.

~ Demande de participation au voyage en Espagne pour un enfant scolarisé au Collège de Guiscard

Monsieur Patrick MAZGAJ, adjoint au Maire de la commune de CRISOLLES, délégué aux affaires sociales et aux finances, présente au Conseil Municipal un courrier émanant du collège Constant BOURGEOIS de GUISCARD.

En effet, une demande de participation pour le voyage en Espagne d'un enfant domicilié sur la commune est demandée.

Cette décision découlant du CCAS, Monsieur MAZGAJ Patrick, également Président du CCAS, informe le Conseil Municipal qu'il ne peut se prononcer sans connaître exactement le nombre d'enfants participant à ce voyage afin de ne pas pénaliser d'autres participants n'ayant pas été signalé. Monsieur le Président du CCAS de Crisolles contactera ultérieurement le Collège en question afin de donner une suite à cette demande.

~ Choix d'un maître d'œuvre pour la Construction de la Maison des Associations de CRISOLLES

Le 13 novembre 2007, une lettre de consultation a été envoyée à trois cabinets d'architecture dans le cadre d'une procédure de passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre sans concours, suivant le nouveau Code des Marchés Publics. Ce marché sera négocié avec les candidats retenus par le Maître d'Ouvrage, la mise en compétition étant limitée à l'examen des références, moyens et compétences des candidats.

Les marchés de travaux étant déjà attribués aux entreprises pour ce projet, la mission confiée au lauréat ne sera donc pas une mission de conception mais une mission d'exécution de travaux. Cependant, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au lauréat une ou plusieurs missions complémentaires. La date butoir de l'éventuelle candidature rédigée en français étant fixée au 11 décembre 2007,

Le Conseil Municipal délibère et approuve, « à l'unanimité » Monsieur le Maire pour le choix du cabinet « Architectures Chantiers Gérard BATTALA » - siège social : 1 bis chemin de la Fontaine Marin - LE CHENE LA REINE - 51700 LEUVRIGNY.

~ Jumelage KOSZYCE / CRISOLLES

Madame Bozéna COURBOIN prend la parole et annonce au Conseil Municipal la création d'une association concernant le Jumelage KOSZYCE / CRISOLLES.

Une charte de jumelage sera établie et signée par ces deux communes. Un voyage est également prévu aux alentours du mois de mai 2008.

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Guiscard
Commune de CRISOLLES
60400

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille huit, le 25 janvier, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CRISOLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LECOMTE, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2008

Date d'affichage : 19 janvier 2008

Mme LALANNE a été élue secrétaire de séance, à bulletin secret.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL				
Nbre	Présents		Absents excusés	ayant donné Procuracion
1	LECOMTE	Gérard	-	à
2	MAZGAJ	Patrick	-	à
3	FEUILLOY	James	-	à
4			GOHET Jean Paul Décédé le 14 /11/2007	à
5	RODRIGUES	Jean Manuel	-	à
6	LEBOULENGER	Patrick		à
7	BARRE	Jean		A
8	LALANNE	Annie	-	à
9	DEVIN	Marie Françoise		à
10	DE SA	Joëlle	-	à
11	COURBOIN	Bozéna		à
12			ROUGELOT Annie	à

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 ➤ Encaissement de chèques,
- 2 ➤ Modification de modalités de prêt pour la Maison des Associations – Caisse d'Epargne,
- 3 ➤ Titularisation du poste d'adjoint administratif qualifié 1^{ère} classe occupant les fonctions de Secrétaire de Mairie,
- 4 ➤ Délégation de signature pour actes administratifs à l'adjoint administratif 1^{ère} classe occupant les fonctions de Secrétaire de Mairie,

➤ 5 ➤ Participation communale annuelle pour les enfants Crisollois adhérant au centre de loisirs de Guiscard – année civile 2008,

➤ 6 ➤ Point sur les travaux,

➤ 7 ➤ Questions diverses.

➤ 1 ➤ ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint au Maire, Délégué aux Affaires Sociales et aux Finances, informe les membres présents qu'aucun chèque n'est présenté à ce jour.

➤ 2 ➤ MODIFICATION DE MODALITÉS DE PRÊT POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS – CAISSE D'ÉPARGNE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDENTE

Concernant la réalisation d'un Crédit auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un Crédit d'Investissement Consolidable à taux fixe garanti pour financer la construction de la Maison des Associations.

Ce financement comprendra dans un premier temps une phase de mobilisation d'un **montant de 720 000 €** disponible jusqu'au 25/12/2010 au taux fixe trimestriel de **4,08 %**. Les intérêts seront payables à chaque fin de trimestre civil.

La consolidation des fonds mobilisés interviendra sur demande de l'emprunteur le 25 d'un mois, sous forme de crédit amortissable d'une durée de **20 ans**, en amortissement progressif du capital. Le montant total des consolidations ne pourra excéder 320 000,00 euros. La demande de consolidation devra parvenir au plus tard 10 jours avant la fin de période de garanti de taux. Le taux de ce crédit amortissable sera le suivant :

Consolidation avant le	25/12/2009
Taux fixe annuel 20 ans	4,70 %

Les sommes non utilisées au 25/12/2009 seront automatiquement versées à cette date.

Le Conseil Municipal décide, « à l'unanimité », de contracter un Crédit d'Investissement Consolidable à taux fixe garanti auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie pour financer la construction de la Maison des Associations, Et, autorise Monsieur le Maire

- ✓ à signer tout document relatif à cette opération,*
- ✓ à effectuer sans autre délibération toutes opérations de mobilisation et de remboursement de fonds sur l'ouverture de crédit,*
- ✓ à effectuer sans autre délibération la consolidation de l'ouverture de crédit d'un crédit amortissable.*

Concernant l'emprunt de **200 000,00 €**, monsieur le Maire propose de contracter un prêt à taux fixe au taux appliqué de **4,63 %** sur une durée de **20 ans**, périodicité annuelle avec un amortissement progressif du capital.

Le Conseil Municipal décide, « à l'unanimité », autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ces prêts.

➤ 3 ➤ TITULARISATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF QUALIFIÉ 1^{ÈRE} CLASSE OCCUPANT LES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, portant droits et obligations des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690, du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjointes administratives territoriales,
Vu l'arrêté nommant Madame Marie Alexandrine MAIA DA SILVA stagiaire à compter du 01/02/2007,
Vu le certificat médical établi le 2 mai 2007 par un médecin assermenté, attestant l'aptitude physique à l'emploi,
Considérant que la période de stage effectuée par Madame Marie Alexandrine MAIA DA SILVA est concluante,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de titulariser le poste de Madame Marie Alexandrine MAIA DA SILVA à compter du 01/02/2008 pour 35.00/35.00.

Le Conseil Municipal décide, « à l'unanimité », de titulariser le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de Madame Marie Alexandrine MAIA DA SILVA occupant les fonctions de Secrétaire de Mairie.

➤ 4 ➤ DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR ACTES À L'ADJOINT ADMINISTRATIF QUALIFIÉ 1^{ÈRE} CLASSE OCCUPANT LES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que Madame MAIA DA SILVA Marie Alexandrine a réussi ses épreuves d'adjoint administratif principale 1^{ère} classe,
Considérant que Madame MAIA DA SILVA Marie Alexandrine, Agent Administratif qualifié à la date du 1^{er} juin 2006, exerce les fonctions de Secrétaire de Mairie de la ville de CRISOLLES et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Madame MAIA DA SILVA Marie Alexandrine, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour :

- la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision, à compter du 1^{er} février 2008.

Le Conseil Municipal décide, "à l'unanimité", de donner délégation de signature pour des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision sous la surveillance et responsabilité de Monsieur le Maire.

➤ **5 PARTICIPATION COMMUNALE ANNUELLE POUR LES ENFANTS CRISOLLOIS ADHÉRANT AU CENTRE DE LOISIRS DE GUISCARD - ANNÉE CIVILE 2008**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Centre Social Rural de Guiscard dans lequel une participation communale annuelle est demandée pour les enfants crisollois adhérant au centre de loisirs de Guiscard pour l'année civile 2008.

Les montants demandés sont :
25,00 €par enfant et par semaine (vacances),
7,00 €par enfant et par jour (vacances et mercredis),
3,50 €par demi journée (mercredi).

Tenant compte que la commune met en place des animations tout au long de l'année pour les enfants et qu'elle organise un centre de loisirs durant les vacances scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, "à l'unanimité", de refuser cet engagement annuel.

➤ **6 POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur James FEUILLOY, adjoint aux travaux, prend la parole et informe les membres présents que les travaux de la rue Marcel Poulin sont quasiment terminés. En effet, il ne reste que l'enduit qui sera posé au printemps. Il en est de même pour la rue de Genvry.

Monsieur Patrick MAZGAJ, 1^{er} adjoint de la commune, avise qu'il est prévu la pose de deux lampadaires au Hameau de RIMBERCOURT.

➤ **7 QUESTIONS DIVERSES**

~ **Travaux de bordurage et trottoirs CD 612**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait de prendre un avenant au marché des travaux d'assainissement pluvial 2^{ème} tranche et bordurage de la rue Marcel Poulin dont le titulaire est l'entreprise EUROVIA-PICARDIE, afin, de prolonger le bordurage et le cheminement piétons le long de la R.D. afin de réaliser une coordination avec le Conseil Général pour réaliser un tapis d'enrobés en pleine largeur. L'augmentation du montant initial au marché est de 27 103,55 €HT soit 32 415,85 TTC et sera financé sur le budget communal. Il indique que cet avenant a été soumis et approuvé par la Commission d'appel d'offres le 11 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, « à l'unanimité »

- *décident de réaliser les travaux supplémentaires,*
- *autorisent Monsieur le maire à signer l'avenant.*

~ Mise en œuvre de la réglementation applicable aux chiens dangereux

La Préfecture de l'Oise adresse à la Commune de CRISOLLES un arrêté préfectoral fixant la liste des vétérinaires dans le Département de l'Oise habilités à effectuer une étude comportementale dont un coupon réponse que la commune devra renvoyer dûment rempli à la Préfecture relatif au conventionnement avec une fourrière.

Il est cependant rappelé que la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a complété le dispositif législatif tenant à l'encadrement de la garde des animaux dangereux et notamment des chiens. L'article L211-14-1 nouveau du code rural permet désormais si le Maire le juge utile, de demander une évaluation comportementale au détenteur de tout chien susceptible de présenter un danger, afin de l'aider à avoir un éclairage sur la dangerosité potentielle de l'animal et de prendre les mesures qui vous incombent au titre de Maire et de vos pouvoirs de police.

Par courrier référencé, il a été transmis au Maire la liste des vétérinaires dans le département de l'Oise habilités à effectuer une étude comportementale accompagné d'un arrêté modificatif en date du 12 novembre 2007 intégrant un nouveau vétérinaire habilité exerçant à Marseille en Beauvaisis.

Conformément à l'article L211-24, « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errant ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune ». Afin de renseigner le comité de suivi des chiens dangereux mis en place sous la présidence du directeur de cabinet, comité associant l'Union des maires de l'Oise, l'existence d'une convention avec une fourrière en indiquant le nom doit être impérativement retourné à la Préfecture de l'Oise.

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code rural, notamment son article L.211-14-1 ;

Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Vu l'arrêté de 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Considérant la liste des vétérinaires praticiens volontaires ayant effectué une demande à la direction des services vétérinaires pour réaliser les évaluations comportementales ;

Considérant la demande d'inscription sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine du docteur PAWLOWIEZ Sandrine en date du 7 novembre 2007 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La nouvelle liste départementale des vétérinaires prévue à l'article L.211-14-1 du code rural est désormais composée comme suit :

Docteur Aurélie BRIDOUX – Exerçant 66 – 68 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°20 990 – Diplôme vétérinaire obtenu en 2006

Docteur Francis COLLIGNON - Exerçant 66 – 68 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°4 989 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1973

Docteur Nathalie DEBAUX- Exerçant 46 rue de l'Hôtel de Ville – 60240 CHAUMONT- EN- VEXIN

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°13 024 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1988

Docteur Jean Louis DUROT- Exerçant 48 rue de Saint-Fuscien – 60210 GRANDVILLIERS

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°5 008 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1976

Docteur Alexandra HUSSON-DUMOUTIER- Exerçant 30 avenue Grande-Bretagne – 60200 COMPIEGNE

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°13 466 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1993

Docteur Jean-Jacques LOFFET - Exerçant 48 rue de Saint-Fuscien – 60210 GRANDVILLIERS

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°5 029 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1983

Docteur Sandrine PAWLOWIEZ- Exerçant 59 rue du Général Leclerc – 60690 MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°15 014 – Diplôme vétérinaire obtenu en 1998

Docteur Julie VANDENTERGHEM- Exerçant 66-68 rue Jean Jaures – 60100 CREIL

Inscription à l'ordre des vétérinaires n°20 341 – Diplôme vétérinaire obtenu en 2005

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 30 octobre 2007.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire générale de la Préfecture de l'Oise, le directeur départemental des services vétérinaires sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et adressée aux inscrits de la liste ainsi qu'au président de l'ordre des vétérinaires.

~ Désignation des représentants de la commune participant au jumelage Crisolles/Kozyce

Il est prévu au mois de mai, la signature de la charte de Jumelage de Crisolles avec la commune de Kozyce située en Pologne.

Les représentants de la commune, membres du conseil municipal, qui participeront au voyage seront :

Monsieur Gérard LECOMTE : Représentant la commune

Madame Annie LALANNE : Représentant les affaires culturelles

Madame Marie-Francoise DEVIN : Représentant le théâtre à l'origine de ce jumelage.

A ces membres, viennent s'ajouter des adhérents de la nouvelle association

« KOZYCE – CRISOLLES ».

Association Carisiolas

Carisiolas



En 2007, pour sa troisième année d'ouverture, le Parc CARISIOLOS a accueilli près de **15 000 visiteurs**.

Depuis son ouverture en 2005, **37 000 personnes** ont visité le Parc CARISIOLOS.

Et, le nombre de visites ne cesse de croître chaque année :

En 2005 : 9 500 visiteurs

En 2006 : 12 500 visiteurs

En 2007 : 15 000 visiteurs

En 2007, l'association CARISIOLOS est porteuse du 3^{ème} chantier d'insertion qui compte 31 salariés en contrat aidé (18 Contrats d'Avenir et 13 Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi) et 6 emplois permanents pour les membres de l'encadrement (1 directeur coordinateur, 1 secrétaire comptable, 3 encadrants techniques et 1 accompagnatrice socio-professionnelle).

L'association CARISIOLOS compte une trentaine de bénévoles actifs, qui participent à différentes actions au sein de la structure : aide à l'organisation et au déroulement de la Fête Médiévale, réunion du « comité d'expert » pour la mise en œuvre du projet chapelle en taille de pierre, interventions bénévoles sur le chantier d'insertion par la transmission d'un savoir-faire...

Projet Chantier d'insertion 2008 :

Pour 2008, le chantier d'insertion a le projet de fonctionner sur 9 mois. La fin du chantier serait alors portée au 31 décembre au lieu du 31 mars comme c'est le cas actuellement, et ce afin d'accueillir de nouveaux salariés dans de meilleures conditions. Cela permettrait de bénéficier d'une période de 3 mois pour accueillir, intégrer, former les salariés...et ne pas faire coïncider la date de démarrage du chantier avec la date d'ouverture du parc au public.

Le projet 2008 prévoit l'accueil de 43 bénéficiaires de contrats aidés avec l'ajout d'un pôle supplémentaire aux 4 pôles déjà existants (animation, commerce, construction, entretien) : le pôle taille de pierre en vue de construire une chapelle afin d'agrandir le village médiéval.



Calendrier des manifestations 2008

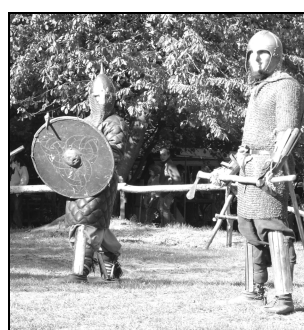
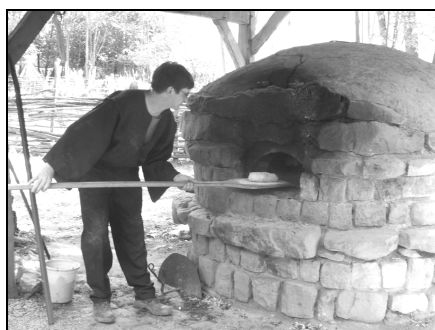
Week-end du **12 et 13 avril** : ouverture du parc

Dimanche **13 avril** : marché médiéval + marché terroirs
Participation de Carisiolas à la semaine médiévale à Noyon

Dimanche **11 juin** : Fête des Acacias et de la Musique

Les **4 et 5 octobre** : Fête Médiévale – « Les Carisiolas »

Dimanche **26 octobre** : Fête du Cidre et de la Châtaigne



Le Centre Culturel - La Bibliothèque



La Bibliothèque est entrée depuis le mois de décembre dans sa 14^{ème} année. Elle ne perdurera plus aussi longtemps.

Grâce à l'école dirigée par M. Jean-Pierre Baros, elle a connu des jours glorieux, car l'école était alors le vivier de la bibliothèque. Aujourd'hui elle ne l'est plus. C'est à croire que la lecture n'est plus l'apanage des élèves de cours élémentaires et moyens. Leur nombre a chuté : même nombre d'adhérents adultes et enfants.

Qu'importe la Bibliothèque est toujours là pour accueillir ceux et celles qui lui ont fait confiance :

Le lundi (expérimentalement) de 16h30 à 17h00

Le mardi de 16h30 à 17h00

Le vendredi de 16h30 à 17h00

Le samedi de 10h30 à 12h00



Les adhésions à notre association culturelle sont annuelles et d'un montant de 10.00 €uro pour les adultes et de 2.50 €uro pour les enfants pour l'année 2008.

Elle prête gratuitement : livres, DVD vidéos, V.H.S., CD audio et CD Rom et met à leur disposition des Encyclopédies sur CD Rom pour des recherches scolaires.

**Le Président,
André MARTY.**

Les Bestiolz



Retrouvez nos amis les Bestiol'z lors du défilé pour le festival de théâtre amateur « Côté Jardin » les 4,5 et 6 octobre 2008.

SANS OUBLIER

Corentin et ses danseuses
en live au fameux festival

Serygolo

(<http://www.serygolo.com>)



<http://corentinetsesdanseuses.blogspot.com/>
<http://lesbestiolz.free.fr/>
<http://lardanslarue.free.fr/>

Club de Fitness et de remise en forme

*Accompagnement permanent
Coaching individuel
Encadrement diplômé
Salle de musculation et cardio training*

Pleine forme !

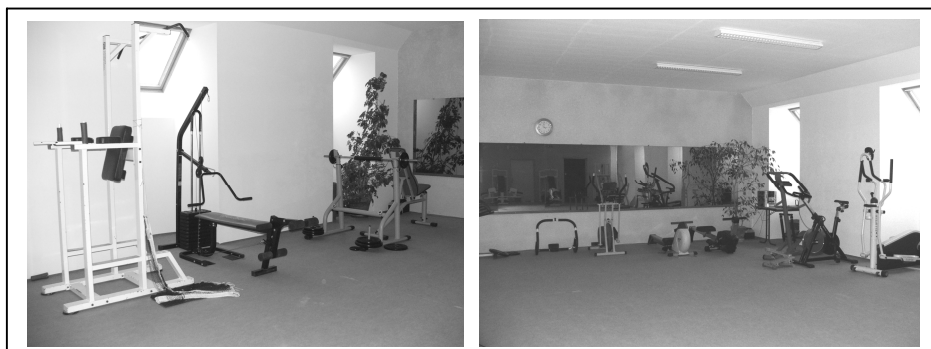


COURS

Abdos-fessiers, Stretching, Body suplt, Cardio gym, Hilow ...

	9h30	13h30	18h00	21h00
Lundi	Muscu et cours		Muscu et cours	
Mercredi	Muscu et cours		Muscu et cours	
Vendredi	Muscu et cours		Muscu et cours	

Séances privées sur RDV les autres jours ou autres horaires



Tarifs spéciaux pour les Crisollois

Sur l'abonnement annuel : **350 €** (soit 29 € par mois)

Si vous venez à 2 : **300 €** chacun

Abonnement trimestriel : **150 €**

Abonnement mensuel : **60 €**

La séance : **7 €**

+ Adhésion annuelle à l'association : **10 €**

Inscriptions sur place à **Crisolles**

(Un certificat médical et 2 photos d'identités)

03 44 43 77 04 ou 06 11 94 12 56

Axe Noyon/Guiscard, direction Crisolles à gauche, stade visible tout de suite à droite.
parking près du bâtiment en passant par le portail.



Discours prononcé par Mme LECOMTE Françoise, lors du « Repas des Sociétés », le samedi 26 janvier 2008

Bilan 2007 et projets 2008

En 2006-2007, 4 ateliers ont fonctionné : 3 enfants/ados et un adulte.

Ces ateliers ont tous présenté leur spectacle au festival et en fin d'année.

En parallèle, la pièce « **Noces de Sang** » de F. Garcia Lorca, créée en 2006, a continué sa tournée, 16 représentations auront été données au total, environ 1400 spectateurs



Les terres fortes en Pologne

Les représentations des « **Terres Fortes** » se sont terminées en mai 2007 à Compiègne devant une salle comble.

Depuis 2005, date de création du spectacle, nous aurons joué 18 fois au total et accueilli environ 3200 spectateurs.

Le voyage en Pologne a été un moment très fort de ce projet et a rassemblé 64 personnes. Trois représentations ont pu être programmées à Cracovie et dans deux autres villages. Beaucoup de souvenirs de rencontres, de fêtes, de très beaux moments qui resteront marqués dans les mémoires.

Nous avons également organisé 2 soirées au bénéfice des sinistrés du Noyonnais en juin qui ont rapporté 2700 €, somme reversée au CCAS de Guiscard., un voyage à Ault Onival avec le club de l'amitié en septembre.

Depuis septembre, nous avons accueilli un nouvel employé, Anthony Divad, qui occupe un poste d'animateur ; 6 ateliers fonctionnent avec lui.

Pour 2008, nous préparons un nouveau spectacle « **Le théâtre ambulant Chopalovitch** » qui sera présenté au festival le 4 avril.

Nos géants ont trouvé des amis et se préparent à sortir. Ils animeront les fêtes du village.

Notre souhait est de vivre et de faire partager notre passion.



Les Farces

**La Présidente,
Françoise LECOMTE.**

Discours prononcé par Mme DEVIN Marie-Françoise, lors du « Repas des Sociétés », le samedi 26 janvier 2008

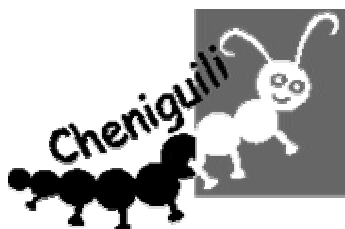
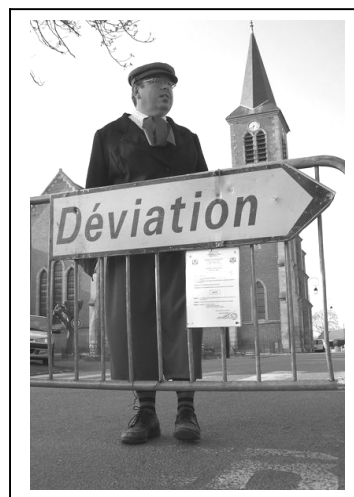
Bilan 2007 et projets 2008

Amathéa 60 est une fédération de théâtre amateur départementale qui permet aux troupes de théâtre et aux amateurs qui le désirent de trouver des services, des formations et des ressources.

En 2007, Amathéa 60 compte 12 associations membres : Compagnie Salleste, L'art du hasard, Les Bestiolz, Les farfadets, Les scènes de l'Oise, Mistral Gagnant, Simple Prétexte, Souffler n'est pas jouer, Théâtre Tiroir, Tout conte fait, Traces et Cie et Tu veux qu'on en parle ?

Ces associations se rencontrent entre autre au moment du festival de théâtre annuel Côté jardin dont Amathéa 60 est l'organisatrice depuis 2007. Ils se retrouvent aussi sur des projets collectifs comme celui de théâtre en voiture.

En 2007 Côté jardin a accueilli 1100 visiteurs sur le week-end; le spectacle « Cabaret automobile » a illustré avec originalité cette 5^{ème} édition.



Les services proposés vont des assurances, aux conseils ou au prêt de matériel ou aux feuilles d'informations.

Le grand projet de 2008 serait de créer un poste technique de manière à aider les troupes de théâtre ou les structures qui le désirent.

En 2008, Amathéa 60 proposera la 6^{ème} édition du festival Côté jardin qui est déjà en préparation : une chenille géante est annoncée pour cette 6^{ème} édition.

Nous vous donnons rendez vous pour la journée du **dimanche 6 avril**, qui sera une journée de fête avec nos géants crisollois et leurs cousins.



Discours prononcé par M. DELISLE Pascal, lors du « Repas des Sociétés », le samedi 26 janvier 2008

Au nom du Comité des Fêtes, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année en espérant qu'elle soit meilleure que celle qui vient de se terminer.

En bref, je vous rappelle les manifestations que nous avons organisé en 2007 :

- **Loto** à la salle des fêtes de Muirancourt, qui fut un succès,
- Concours de **belote** en mars,
- Sortie au « **Salon de l'agriculture** »,
- **12^{ème} Foire Gastronomique** du 19 et 20 mai, qui connaît un grand succès dans notre région grâce à l'investissement incommensurable des bénévoles. On peut les en remercier,
- Participation du Comité des Fêtes avec la commune à l'organisation du **feu de Saint-Jean**. Un grand merci aux bénévoles pour le montage et surtout le démontage des structures,
- **Brocante** du 14 juillet, une première qui fut une grande réussite en permettant aux habitants de la commune d'exposer gratuitement,
- Sortie à Boulogne-Sur-Mer le 18 novembre, pour la **Fête des Harengades**,
- Soirée **Beaujolais** avec les remerciements des bénévoles que le Comité sollicite pour l'organisation des différentes manifestations. Je remercie également les patrons de l'Auberge de Crisolles ne nous avoir préparé les repas,
- Annulation de la soirée **moules/frites** en octobre pour différents motifs



Comme vous pouvez le voir ci-dessus, le Comité des Fêtes a organisé au cours de l'année 2007, sept manifestations pour l'animation du village.

Pour cette nouvelle année 2008, nous organiserons :

- un concours de **belote** le samedi 23 février à la salle des fêtes de Crisolles,
- un **loto** courant avril,
- la **13^{ème} Foire Gastronomique** le 17 et 18 mai,
- un concours de **pétanque** en juin, réservé aux Crisollois avec un invité,
- une **brocante** le 14 juillet avec une inscription gratuite pour les Crisollois,
- une soirée **moules/frites** le samedi 11 octobre,
- une sortie à **Dieppe** en novembre, pour la « Fête du hareng »,
- une soirée pour le **Beaujolais Nouveau** en novembre.

Cette année, la Foire Gastronomique aura pour thème les années 1900 avec des organisateurs et des bénévoles costumés. La première réunion de préparation se tiendra courant février.



D'autres manifestations viendront se rajouter à la programmation tout au long de l'année.

Pour clôturer ce discours, je tiens à remercier tous les bénévoles, les employés communaux ainsi que la municipalité pour leur aide lors des nos différentes manifestations. Je remercie également le Club de l'Amitié de leur présence comme chaque année sur notre foire avec leur stand de confections artisanales.

Merci de m'avoir accordé un peu de votre temps.



Les bénévoles

**Le Président,
Pascal Delisle.**

Le Club de l'Amitié



Discours prononcé par Mme COURBOIN Maria, lors du « Repas des Sociétés », le samedi 26 janvier 2008

Bonsoir à tous,

Notre club est entré dans sa **17^{ème}** année. Il compte à ce jour **52 adhérents**. Nous nous réunissons tous les jeudis à la Maire de 14h00 à 17h00, pour jouer aux cartes et les mardis pour celles qui aiment la couture avec Jacqueline Jumeaux « patch, broderie etc »

Qu'avons-nous fait en 2007 ?

27 janvier : repas des sociétés où nous étions 24,

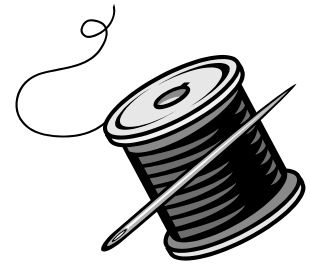
19 et 20 mai : participation à la Foire Gastronomique,

24 mai : journée publicitaire dans la salle des fêtes avec « PROCONFORT »,

12 juin : sortie à Maroilles avec une bonne participation de tous au « Verger Pilote » où nous étions 45,

9 septembre : journée à Ault Onival ave l'association Souffler n'est pas jouer où nous étions à peu près une vingtaine,

2 décembre : exposition vente de nos ouvrages dans la salle des fêtes, qui malgré le mauvais temps a été une bonne journée.



Nous sommes moins sortis à l'extérieur à cause de la maladie pour certains et par manque de temps pour les préparer. Notre repas de fin d'année n'a pas pu se faire en 2007. Il est donc prévu pour le **28 février 2008**. L'Assemblée Générale aura lieu à 10h00 à la Mairie et sera suivi du repas à la salle des fêtes. Lors de l'Assemblée Générale, nous procéderons à des élections car Ghislaine désire prendre un peu de repos c'est pourquoi nous devons élire un nouveau trésorier. Eugène Remy depuis plusieurs années demande à être remplacé si bien qu'il nous faudra également trouver un nouveau vice-président. Mme Boruzewick est partie donc il nous faut 1 ou 2 membres en plus.

Nous avons fait un sondage avec le dernier bulletin sur les désirs des personnes. Nous avons eu une dizaine de réponses dont la randonnée pédestre est la plus demandée suivi de la découverte du patrimoine puis de la cuisine.

Il y aura du pain sur la planche pour la nouvelle équipe en place dès le mois prochain.

Nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal pour la subvention qui nous est accordée.

Merci aussi au Comité des Fêtes pour l'attribution d'un stand à la foire expo.



Repas des aînés du 29/11/07

Bonne année 2008.

**La Présidente,
Maria COURBOIN.**

Comité de jumelage CRISOLLES - KOSZYCE



Discours prononcé par Mme COURBOIN Bozena, lors du « Repas des Sociétés », le samedi 26 janvier 2008

Mesdames, messieurs bonsoir

KOSZYCE / CRISOLLES : c'est une nouvelle association qui est entrain de voir le jour. Elle est née suite aux contacts du groupe de théâtre « **Souffler n'est pas jouer** » qui est allé jouer la pièce « **Les Terre Fortes** » en Pologne en février de l'an dernier. Vu l'enthousiasme du groupe à leur retour de Pologne, des contacts téléphoniques et Internet ont suivi grâce à l'aide de Nathalie A. En novembre 2007 nous avons reçu a Crisolles une délégation de Pologne : le maire et l'adjoint, le directeur du musée et le délégué aux affaires culturelles de la commune de Koszyce.

Suite à ces rencontres nous avons vu les ressemblances entre nos deux communes, des idées et des objectifs qui allaient dans le même sens entre les personnes.

Après quelques informations transmises aux habitants de Crisolles, un petit groupe d'une vingtaine de personnes s'est formé et nous avons déposé des statuts et formé un bureau qui se compose de : **Nathalie Antkowiak secrétaire, Gérard Magnol secrétaire adjoint, Henri Degrande trésorier, Jacqueline Jumeaux trésorière adjointe et Sabine Kret membre et moi même présidente.**

Notre but est d'étoffer ce groupe si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous rejoindre ou à en parler autour de vous.

Les objectifs pour cette année 2008 :

* L'organisation de la prochaine rencontre en Pologne d'une délégation de Crisolles qui sera reçue à Koszyce à l'occasion « des journées de Koszyce » le **31 mai et 1 juin** ; la première étape d'un futur jumelage sera signée, et un calendrier des futures étapes sera établi.

* Initiation à la cuisine polonaise avec dégustation bien sur

* Cours de polonais

* Soirée ou après midi dansante, ambiance polonaise

* Etc....nous sommes à l'écoute de vos propositions....

Voilà j'espère que cette ébauche de programme vous satisfera et attirera d'autres personnes, parce que je pense que le but d'une association comme celle-ci est de favoriser la connaissance des peuples d'autres pays même proches de chez nous. Car lorsque l'on se connaît, se comprend et s'apprécie la paix entre les pays devient naturelle et beaucoup de projets sont alors possibles.

Merci de votre attention et bonne soirée.

**La Présidente,
Bozena COURBOIN.**

PETITS CLINS D'OEIL SUR CRISOLLES

Noce de Palissandre

Une rencontre

Un beau mariage en 1942 en plein hiver

Une fille, Chantal est née le 29 septembre 1948

Deux petits fils, Franck en 1968 et Sylvain en 1972

Quatre arrières petits enfants

Evan 9 ans, Ilona 7 ans, Matthieu 4 ans ½ et Sandra 9 mois

Monsieur et Madame Oger ont beaucoup travaillé,

Ils ont connu des bonheurs et des malheurs, la santé et la maladie

Malgré tout cela, ils ont fêté le 12 décembre 2007

Leurs 65 ans de mariage

Entourés de leur famille, de leurs amis et des personnes dévouées qui s'occupe d'eux.



65 ans de mariage, prenez en de la graine !!!

Concours des maisons décorées et illuminées



C'est le **jeudi 27 décembre 2007** que les enfants du village ont été appelés pour être les juges du concours des maisons décorées et illuminées de Crisolles. Durant toute l'après-midi et en début de soirée, les 12 juges ont sillonné les rues du village en mini-bus. Voici les lauréats désignés par les enfants classés par ordre alphabétique :

<i>Concours des maisons décorées et illuminées</i>
Alexandre ANDRADE
Francis ANTKOWIAK
Frédéric BAUDON
Daniel BERTIN
Sophie BINOIT
Régis CARTELLE
Yohann DELISLE
Jeanne FOLLI
Nadine FRNO
Eric GRAVIER
David GRONNIER
Wladyslaw KRET
Jacques LEMAIRE
Gérard MAGNOL
Christophe MARCEL
Laëtitia MERLIER
Malik MEZIANE
Jean-Marc POITTEVIN
Hugo SPLINGART
Vincent VERBECK



Les enfants ont eux-mêmes récompensé les gagnants en leur remettant un bon cadeau de 10,00 € à faire valoir dans le magasin « **COCCIMARKET** » ou au salon de coiffure « **Millen'Hair** ». Merci à tous les enfants et aux personnes faisant l'effort d'embellir leur maison durant ces périodes de fêtes.



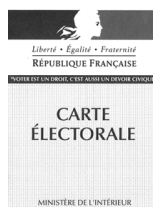
Élection du Conseil Municipal des Enfants de Crisolles

Le vendredi 25 janvier, les 70 écoliers de l'école de Crisolles ont pris le chemin des urnes pour élire leurs conseillers municipaux. Une mise en situation réelle avec isoloir, carte d'électeur, urne et dépouillement.

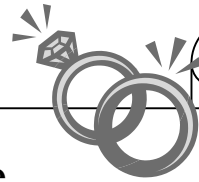
Mine réjouie pour certains, déception pour les autres, les résultats sont annoncés !

Les jeunes conseiller municipaux sont : Gautier **GRAVIER** et Jordan **CATOIRE** (CP), Lise **DUTILLOY** et Damien **DESSAINT** (CE1), Thomas **MARCEL**, et Lisa **LEMOINE** (CE2), Loïc **FIQUET** et Kévin **CATOIRE** (CM1), Swaëly **ALAOUI** et Océane **BAUDON** (CM2).

Ces jeunes conseillers seront convoqués prochainement à la Mairie de Crisolles pour participer à leur premier conseil municipal d'enfants.



Mariage d'un couple de géants à Crisolles !!!



Cérémonie de mariage
au *PARC CARISIOLAS*
le dimanche 7 octobre 2007

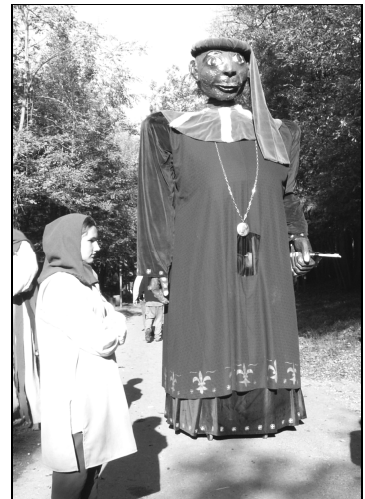
C'est le
Dimanche 7 octobre 2007,
que
Sieur RIGOBERT et
Dame FLORIMONDE
ont célébré leur mariage
au *PARC CARISIOLAS*
devant des centaines
de témoins

Afin de mieux connaître ce nouveau couple de géants, nous allons vous conter leur légende.

La légende de Rigobert

En 1118, se constitue l'ordre des « pauvres chevaliers du christ » sous l'égide de Hugues Payns. Cet ordre, chargé de veiller à la sécurité des pèlerins à Jérusalem, de porter assistance et consolation aux indigènes et aux pauvres, installe des commanderies en Europe, son rôle est aussi guerrier et les templiers construisent des forteresses et soutiennent de nombreuses batailles sur la route des croisades.

Vers 1150, la forteresse de Saphet, au cœur de la Galilée, à hauteur de Saint Jean d'Arce, rassemblait 1 700 hommes dont de nombreux esclaves musulmans ; parmi eux, Rigobert, jardinier et guérisseur.

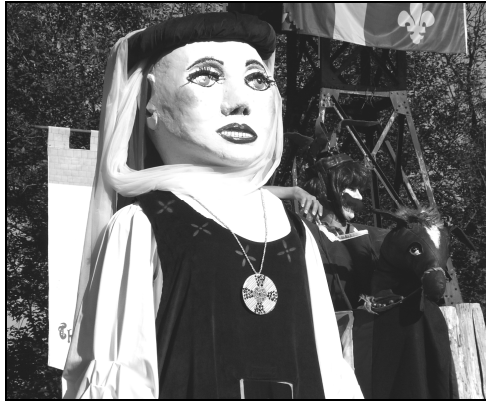


Lors d'un assaut particulièrement sanglant contre les musulmans, Rigobert, jeune homme d'origine Ethiopienne, fut fait prisonnier par plusieurs templiers ; sa taille exceptionnelle lui sauva la vie : on jugea que sa force pouvait être utile au service de l'ordre.

Il fut ligoté, ramené au château, soigné. C'est là qu'on s'aperçut de ses connaissances sur les plantes et de ses capacités de guérisseur. Pendant plusieurs années, il fut jardinier de la forteresse, il soignait les blessés et les malades avec une telle intelligence qu'on le considérait comme un génie.

De retour en France, le commandeur d'Etrepigny lui accorda l'affiliation à l'ordre des templiers et lui donna le titre de seigneur de Carisiolas. Il s'installa alors sur ses terres en l'an 1162 et y poursuivit ses recherches botaniques

La légende de Florimonde



Au printemps de l'an 1141, un panier contenant un enfant nouveau-né fut trouvé au pied de la charrette des « Joyeux troubadours » de Gergny dans le pays de l'Hirsonnais. L'enfant était une fille, on avait posé sur elle une fleur des champs ; pour cette raison on lui donna le nom de Florimonde, et comme personne ne sut jamais qui elle était, elle resta dans la troupe et on lui apprit l'art de composer de la musique et de chanter. Elle excellait dans l'art de l'ode et sa voix était si pure qu'elle enchantait les fleurs et les plantes à qui elle dédiait ses chants. La troupe sillonnait les routes de Picardie et proposait ses spectacles sur les places des villages.

La rencontre de Rigobert et de Florimonde

En juin 1164, Rigobert, seigneur de Carisiolas organisa une grande foire de Saint Jean.

De nombreux artisans, saltimbanques se rendirent à cette fête.

La troupe des « Joyeux troubadours » de Gergny vint s'installer à Carisiolas.

Rigobert et Florimonde étaient destinés l'un à l'autre ; dans les bois de Carisiolas, la voix de Florimonde envoûta Rigobert, leur amour de la nature et des plantes les rapprocha instantanément. Leur mariage fut célébré en grande pompe à Carisiolas.

Ainsi est née l'histoire de nos géants qui vivent en toute sérénité dans notre beau village de Crisolles.

Aujourd'hui, Rigobert et Florimonde coulent toujours des jours heureux. Ils ont fait la connaissance d'autres géants, et font même partis de la « Fédération des géants du Nord de la France » à Armbouts Cappel (59) et de « La Ronde des Géants » de Villeneuve d'Ascq (59)

Leurs prochaines sorties accompagnés de leurs amis auront lieu :

**Les 4, 5 et 6 avril 2008,
lors du festival de théâtre amateur « Côté
Jardin »**

**Les 17 et 18 mai 2008,
lors de la 13^{ème} Foire Gastronomique de Crisolles**

**Les 4 et 5 octobre 2008,
lors de la Fête Médiévale au Parc Carisiolas**

**et courant juin avec ses cousins de Ham « Ptiot
Jack, Armandine et Dudule »**

